

Conseil. L'unanimité pour les éoliennes du Merdy

Mardi, lors du conseil municipal, après un débat qui a duré une heure, tous les élus ont émis un avis favorable à l'implantation du parc éolien du Merdy, malgré l'avis défavorable du commissaire enquêteur.

Éole génération s'explique

Suite à cet avis négatif, émis par le commissaire enquêteur « au nom du principe de précaution », Éole-génération était invité à faire valoir son point de vue en pré-lude au conseil municipal. Le porteur de projet a rappelé que les normes régissant les installations

classées pour la protection de l'environnement seraient respectées : distance des habitations, gestion du paysage, fonctionnement adapté à la présence des chauves-souris.

L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail a conclu, en 2008, que les éoliennes n'avaient pas d'effet sur la santé.

En signant la charte de territoire de la Cocopaq, Éole génération s'est engagé à effectuer des expertises acoustiques. L'essentiel du débat entre les élus et le technicien acousticien d'Éole génération a porté sur les nuisan-

ces sonores et infrasonores mises en avant par les opposants au projet. Le commissaire enquêteur avait relevé des études d'impacts sonores incomplètes.

Éole génération connaît actuellement des déboires dans l'exploitation du parc de Saint-Servant-sur-Oust à cause du bruit des pales suite à un problème de conception des aérogénérateurs : il faut réduire la vitesse et donc baisser la production.

Pour le Merdy, Éole génération choisira des machines sur lesquelles on pourra intervenir pour régler le niveau sonore sans perdre trop de production afin qu'el-

les fonctionnent correctement « sans gêner les riverains ».

Le préfet va statuer

Après débat, les élus, unanimes, ont émis un avis favorable. « Un vote qui fera jurisprudence », selon Mme le maire. Le préfet statuera sur le permis de construire dans les prochains jours. Mais le dossier administratif ne sera pas forcément clos pour autant car si le permis est accordé, les riverains ont la possibilité de saisir le tribunal administratif pour le faire annuler.

Lire aussi en Quimperlé.

Le conseil en bref

Finances. Le conseil accorde à l'unanimité une subvention de 163 € à la ludothèque, 957€ à l'Amicale des communaux, 500 € au bagad. Agir pour Scaër s'abstient concernant la subvention MJC (5.000 €), complément avant révision de la convention. La taxe d'aménagement, au taux de 1,5 %, remplacera la Taxe locale d'équipement à partir de mars 2012. Les régies de recettes de la canti-

ne et de la garderie périscolaire sont modifiées afin de permettre l'encaissement des tickets et factures en espèces, chèques, CB, prélèvements.

Personnel. La commune crée un poste d'adjoint administratif qui travaillera dix heures par semaine à la bibliothèque et douze heures trente à la crèche.

Cocopaq. Le conseil donne son accord pour que la Cocopaq acquiert des nouvelles compéten-

ces. Ainsi, au 1^{er} janvier 2013, il y aura un seul office de tourisme du Pays de Quimperlé. Accord également pour que la Cocopaq assure l'entretien et aménagement des sentiers pédestres libellés GR et se dote de la compétence communications électroniques en vue du développement du très haut débit internet via la fibre optique.

Autre nouvelle compétence : la gestion et l'animation d'un cen-

tre social d'information et coordination pour les personnes âgées.

Dénominations. Trois parkings du centre auront désormais un nom lié à l'histoire locale : le parking de l'Univers, rue Capitaine; le parking Morvan Frères, rue Renan et le parking Navellou, entre les rues Jaurès et de Kernabat. Dans le quartier de Kervalaen on distinguera désormais Kervalaen-Vras et Kervalaen-Vian.